

Conseil départemental citoyenneté autonomie (CDCA) : activités 2025

Séance du 24 mars 2025.

La plus grande partie de la réunion a été consacrée à l'inclusion scolaire dans l'enseignement supérieur. Ce sont 1630 étudiants qui sont en situation de handicap sur le territoire. L'accent est mis : sur l'orientation de l'étudiant et son accompagnement, sur la formation des enseignants, la sensibilisation des différentes filières, les passerelles entre les formations, les dispositions pour l'intégration à l'emploi.

Dans un deuxième temps, le CDCA a été invité à donner son avis sur le rapport destiné à la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Ce rapport qui dresse un état du fonctionnement du CDCA sur la période 2021-2024 met l'accent sur un domaine à améliorer, à savoir la communication. Elle est actuellement absente et nous souhaitons qu'elle se mette en place aussi bien, en interne, pour les remontées du terrain : CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique), CCAS, (Centre communal d'action sociale) établissements sociaux et médicaux sociaux, qu'en externe, pour le public, via le magazine départemental et le site internet.

Séance du 16 juin 2025.

L'ordre du jour portait principalement sur le bilan de l'année 2024 avec les avis sur les différents rapports.

En ouverture de la séance, nous avons, avec d'autres organisations déposé une lettre à destination du Président du Département demandant plus d'attention en direction des EHPAD et en particulier la mise à disposition d'un livret d'accueil et la possibilité de visites pour les membres du CDCA. Nous avons également insisté sur la nécessité de communication des activités du CDCA sur le site du Département.

- Avis sur le rapport d'activité de la Direction de l'Autonomie : Avis favorable compte tenu des actions qui ont été menées dans le cadre de l'aide aux aidants, le financement de petits équipements en EHPAD, la mise en œuvre très appréciée sur le territoire Dieppe-Neufchâtel de la Maison départementale de l'autonomie et des aidants.

-Avis sur le rapport concernant la Conférence des financeurs : Avis favorable. Le CDCA apprécie l'effort de financement en direction des aidants et la lutte contre l'isolement. Il apprécie également les moyens accordés aux diverses actions et le développement de l'engagement dans le développement de l'habitat inclusif.

-Avis sur le rapport d'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

Le CDCA prend acte. Il souligne certes les efforts entrepris pour diminuer les délais de traitement des dossiers avec du recrutement de personnel, mais regrette les délais encore trop longs. En juin, il y avait encore 22000 dossiers en instance pour un objectif de 14000 en décembre 2025.

Guide pratique des EHPAD

Suite à la demande des organisations et associations, dont l'ANR, un groupe de travail est mis en place pour élaborer un document simple à destination des familles dans le but de les aider à faire un choix en fonction des conditions d'entrée et de vie dans l'établissement.

Séance du 25 septembre 2025.

- Mise en œuvre de la Maison Départementale de l'Autonomie et des Aidants (MDAA) :

Le but de cette nouvelle organisation est d'alléger les démarches des personnes âgées et personnes handicapées par une simplification du parcours et un meilleur accompagnement. Une plateforme téléphonique est mise à disposition, la personne a un interlocuteur unique : son référent de parcours.

Pour le moment le service fonctionne sur le secteur Dieppe/ Neufchâtel, il sera déployé sur le Havre en avril 2026, sur le centre de la Seine maritime en septembre 2026 et enfin sur le secteur Rouen Elbeuf début 2027.

Cette nouvelle organisation est très bien accueillie par les professionnels. Des formations ont été assurées ainsi que la mise en œuvre d'un outil de suivi de parcours.

- **Le Service Public Départemental de l'Autonomie :**

Ce service, qui a été présenté au CDCA, a pour but d'assurer la coordination entre tous les acteurs intervenant autour de la personne en perte d'autonomie. Il implique la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la Maison départementale de l'autonomie et des aidants (MDAA, les Centre communaux d'action sociale (CCAS), les Centres locaux de coordination (CLIC), les Caisses de retraites, la Caisse d'allocations familiales, les maisons France services, le CDCA. Un lien est assuré avec des services tels que l'éducation nationale, le logement, les transports, l'emploi, la vie culturelle...etc.

- **Déclaration commune ANR76, FGR-FP, FSU, CGT, CFE-CGC, FO, UNSA et FEHAP :**

Les organisations ont adressé une lettre au Président du Département pour rappeler, d'une part, l'importance et l'urgence de la réalisation et de la publication du livret d'accueil des EHPAD et, d'autre part, pour regretter la rareté, pour ne pas dire l'inexistence, d'informations provenant du CDCA dans le bulletin Départemental ou le site du Département.

Suite à ce courrier, un groupe de travail auquel nous participons a été mis en place pour des propositions en matière de communication. Il vient s'ajouter au groupe de travail déjà créé pour le guide des EHPAD.

Séance du 24 novembre 2025

- **Avis sur le Projet régional de santé (PRS)**

Création de 3 implantations médicales en CHU sur le secteur Rouen-Elbeuf : une unité médecine, une unité psychiatrie pour enfants et ados, une unité d'imagerie médicale.

Adopté à l'unanimité.

- **Avis sur le Programme Interdépartemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC)**

80% des EHPAD sont en difficulté financière, le programme prévoit une aide de 10 M€. Prévu également une aide supplémentaire aux aidants pour le répit avec un déploiement du baluchonnage : quelqu'un remplace l'aidant à domicile, pour qu'il puisse souffler quelque temps. Ce service fonctionne à Maromme, EHPAD Les Aubépins, sous le nom de « Parenthèse à domicile »

Concernant les jeunes en situation de handicap, 69 places sont créées en Institut médico éducatif, il en faudrait 150.

Le CDCA a pris acte car il regrette qu'il n'y ait pas de moyens nouveaux pour la formation et la rémunération des agents qui travaillent dans les structures d'aide à domicile.